enterrement incombent à cette administration. Ils n'ont pas à enlever leurs morts ; et peu leur importe, le reste.

Les libres-penseurs de l'hospice auraient tort assurément de se plier à ces abus de pouvoir aussi fantaisistes qu'illégaux. Et M. l'administrateur s'égare en d'inutiles persécutions. S'il nous permettait de lui donner très humblement un conseil, nous lui dirions : Vous feriez beaucoup mieux, Monsieur l'administrateur, d'inviter l'aumônier votre ami et votre collaborateur, à prendre soin de ses ouailles au lieu de s'acharner après les autres.

Le jour même de la Pentecôte, M. l'aumônier n'était pas à son poste. Et ses fidèles, en leur naïve bigoterie, furent choqués d'être obligés de se contenter, ce jour de fête, d'une messe basse.

Tout cela est affaire de goût, évidemment, ces sentiments un peu spéciaux nous échappent mais enfin, chacun prend son plaisir où il le trouve et n'est-il pas plus salutaire de respecter quelles quelles soient, les convictions de tous que de choquer celles des uns... comme des autres.

R. DOUVRY.

Grave accident à Douai

Un accident qui a causé une profonde émotion dans lequartier de l'Hôtel-de-Ville, s'est produit hier, rue des Minimes, vers quatre heures et demie. Un coup de feu retentissait chez Mme Vve Masson, dont le fils, Ernest, âgé de 18 ans, exerce la profession d'armurier. La détonation insolite attira quelques voisins qui, n'entendant aucun bruit dans la maison et pressentant un drame, ouvrirent la porte et entrèrent dans la petite pièce qui servait d'atelier au je[illegible]me. Là un douloureux spectacle s[illegible]rs yeux. Le fils Masson gisait sur le parquet, la tempe trouée d'une balle. Avec des précautions infinies, les personnes présentes transportèrent le jeune homme dans une chambre contiguë, où les docteurs Faucheux et Toison vinrent lui donner les premiers soins. Le jeune Masson qui avait perdu connaissance fut transporté ensuite à l'Hôtel-Dieu. On désespère de le sauver.

L'enquête ouverte immédiatement sur ce douloureux évènement, a établi que c'est en nettoyant un revolver encore chargé, que le malheureux Masson s'est blessé aussi grièvement.

Terrible accident en gare d'Avesnes

Vendredi soir, en gare d'Avesnes, un horrible accident a couté la vie à un ouvrier employé à la Compagnie du Nord.

Un grave accident qui a causé la mort d'un ouvrier employé à la Compagnie du Nord est survenu vendredi soir vers 6 h. 15 en gare d'Avesnes.

M. Collinet Félix, 31 ans, homme d'équipe, était employé à un manœuvre de wagons, lorsque voulant monter sur un de ceux-ci après la mise en marche du train, il s'accrocha à une tige de rancher placé sur un wagon. Le wagon était chargé de pierres et le rancher qui d'ordinaire est placé au centre du wagon pour les transports de longues pièces avait été placé en long sur le plancher du wagon.

On suppose que Collinet a saisi le pivot de ce rancher pour monter sur le wagon et le poids de Collinet aurait entraîné le rancher qui lui est tombé sur le corps.

Un ouvrier, employé au déchargement, qui avait vu l'accident se produire, fit un signe à M. Fontaine, surveillant, qui se trouvait en tête du train en manœuvres pour lui signaler l'accident. Plusieurs hommes s'empressèrent aussitôt pour dégager Collinet et le relever ; il était sans connaissance et fut transporté immédiatement dans la chambre du surveillant où il reçut immédiatement les soins de M. Boucher, médecin aide-major du 84e, qui se trouvait à l'Hôtel de la Gare. M. le chef de gare fit aussitôt chercher M. le docteur Girard, qui arriva peu après. Les deux docteurs essayèrent de le ranimer en lui pratiquant la respiration artificielle et pendant plus de deux heures ils essayèrent ainsi de le ranimer, mais en vain ; à 8 h. 1/2, le pauvre homme expirait.

Collinet laisse une veuve et deux enfants de neuf et cinq ans. Il a été transporté à l'hôpital d'Avesnes d'où il sera conduit à son domicile à Avesnelles rue de la filature Flament.

Le Drame de Billy-Montigny

Crime passionnel. — La vengeance d'un mari. — Pitié !

C'est une déjà vieille et bien navrante histoire que celle du drame qui ensanglanta il y a tantôt six mois la paisible commune de Billy-Montigny, et depuis, l'auteur pitoyable de ce drame attend dans sa prison le jugement de la Cour d'assises de Saint-Omer qui mardi va statuer sur son sort.

Nous ne voulons point anticiper sur ce jugement, mais nous avons l'intime conviction que le verdict des jurés du Pas-de-Calais sera un acte de clémence pour le malheureux Gorin dont une terrible fatalité arma le bras et fit un meurtrier de cet homme au caractère doux et pacifique et à qui va la sympathie unanime de toute la population de la région. Il ne se trouverait pas un seul homme à Billy-Montigny pour ne pas absoudre son acte.

Rappelons en quelques lignes les circonstances du drame.

Vers le milieu d'octobre 1904, vivaient paisiblement à Billy les époux Gorin, quand, pour leur malheur, ils prirent comme logeur un sieur Arthur Percq. Une intimité coupable ne tarda pas à s'établir entre celui-ci et son hôtesse et ce fut le roman banal, — trop fréquent hélas dans notre région ; — Percq enleva la femme Gorin, puis bientôt lasse d'un amour coupable l'épouse reprenait un mois après le chemin de la maison conjugale.

Le mari, nous l'avons dit, est un doux et un pacifique ; il pardonna à l'épouse infidèle et la vie reprit à son foyer sans que rien ne vint rappeler la faute.

Mais la blessure demeurait saignante au cœur du pauvre homme et un immense tristesse étreignait l'âme de Gorin qui souvent, en silence, pleurait sur son bonheur brisé.

Il eut semblé naturel que dans ces circonstances le seul rôle qui convenait au séducteur, eut été de se faire oublier, de disparaître, et de ne pas raviver par sa présence cette douleur que le temps seul pouvait calmer dans l'oubli.

Il n'en fut dien. Le lovelace au petit pied, le don Juan bellâtre qu'était Percq ne se contenta pas de sa victoire facile et il sembla prendre à tâche de pousser jusqu'à l'exaspération la sensibilité du mari qu'il avait outragé. Chaque jour c'étaient des sourires moqueurs, des allusions non équivoques et enfin, mettant le comble à la mesure ce fut la provocation directe qui aboutit à la catastrophe finale. Accompagné de son frère et des sieurs Beaurin et Fontaine, il vint jusque devant sa maison narguer celui dont il avait brisé le bonheur.

C'en était trop ! Avec une rapidité foudroyante les divers actes du drame, dont la scène de provocation avait été le prologue, se déroulèrent. Fou d'une rage dont l'explosion, fut d'autant plus terrible qu'elle avait été longtemps contenue, Gorin s'arma d'un révolver et étendit à ses pieds le larron d'honneur et un de ses camarades, Beaurain. On sait le reste ; Beaurain fut tué sur le coup ; Percq survécut à ses blessures.

C'est leur meurtrier qui va dans quelques jours passer devant les Assises.

En déplorant sincèrement que la mort aveugle soit allé frapper un innocent, nous ne pouvons nous empêcher de crier aujourd'hui aux jurés du Pas-de-Calais : « Pitié, pour le malheureux Gorin, vengeur de son honneur outragé, victime lui-même de cette sorte de folie qui monte au cerveau de tout homme qui voit insulter à son malheur celui la même qui en est l'auteur! Autant nous n'hésitons pas à demander un sévère exemple contre celui qui de sang-froid, pour le voler ou par simple instinct de meurtre, donne la mort à son semblable, autant nous mettons d'ardeur à solliciter la clémence des juges pour celui qui a fait en de pareilles circonstances ce que beaucoup, sans doute, eussent fait aussi.

Gorin a expié par six mois de prison préventive son crime du 15 janvier. A ses souffrances morales les jurés mettront un terme par le verdict de clémence qu'attendent tous ses concitoyens de Billy-Montigny.

E. V.

CHEZ LES MINEURS

La question des délégués mineurs

Nos camarades ont lu le pressant appel de notre ami Cadot, en faveur des délégués mineurs débitants de boissons, brusquement pris à la gorge et mis en demeure, ou bien d'abandonner à vau-l'eau l'établissement qui jusqu'ici leur permettait de vivre, libres et indépendants, ou bien, d'adresser à la préfecture leur démission de délégués à la sécurité dans les mines.

Notre ami Lamendin et moi avons, toutes affaires cessantes, fait les démarches nécessaires et près du Ministre et près de M. le Préfet du Pas-de-Calais. La question a été heureusement résolue et le dévoué vice-président de notre Syndicat l'annonçait hier dans notre « Tribune Minière. »

Il est bon de rappeler que c'est du consentement unanime des délégués mineurs, consultés par la Commission parlementaire d'enquête sur nos mines, que le dernier paragraphe de l'article 6 de la loi du 26 mai 1905 modifiant la loi du 8 juillet 1890 sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs a spécifié que les délégués élus ne pourraient plus être débitants lorsqu'ils toucheront un salaire correspondant à vingt journées de travail manuel.

Je montrais dernièrement que nos camarades avaient voulu ainsi sauvegarder leur dignité personnelle, s'élever dans la hiérarchie des fonctionnaires des mines et permettre d'autre part au législateur d'améliorer encore leur situation pécuniaire et morale en leur donnant accès dans l'administration des caisses de secours, en leur permettant de bénéficier des avantages des caisses de retraites.

Il s'agissait donc d'appliquer équitablement ce paragraphe 6 de la loi nouvelle. Et, il est bon que nous ayons sous les yeux tous les documents. M. le docteur Gauthier, ministre des travaux publics, vient d'adresser aux Préfets une circulaire relative à sa mise en vigueur ; et voici ce qu'il écrivait :

« Par le dernier paragraphe de l'article 6, la loi a entendu créer, non un motif d'inéligibilité, mais une incompatibilité dont les conséquences se présentent d'une façon un peu spéciale.

» Il ne peut y avoir, en effet, inéligibilté effective à faire résoudre par le juge au contentieux, puisque l'indemnité dépend de la consistance de la circonscription, qui peut n'être pas comme au moment de l'élection, au du moins, peut-être modifiée à toute époque.

» En principe, c'est par la voie administrative et au besoin par les tribunaux judiciaires que l'on assurera le respect de cette clause.

» A cet effet, en envoyant au mois de décembre de chaque année, au maire, les indications à notifier au délégué pour son indemnité, vous demanderez à ce magistrat municipal de vous signaler ceux des délégués qui sont débitants.

» Vous ferez inviter par le maire ou le commissaire de police, ceux d'entre eux qui se trouveraient violer l'article 6, dernier paragraphe, à vous transmettre leur démission dans la huitaine. Si elle ne vous parvient pas dans ce délai, vous ferez constater la contravention par un procès-verbal du maire ou du commissaire de police, — et non, du Service des Mines, pour provoquer contre l'intéressé les pénalités du titre X de la loi du 21 avril 1810, par application de l'article 17 de la loi du 8 juillet 1890.

» Pour tenir compte des inégalités dans le salaire, résultant des tournées faites en vue de constater des accidents, ou d'accompagner les ingénieurs et contrôleurs des mines, vous n'interviendrez auprès d'un délégué, aux fins qui viennent d'être cites, que lorsque le délégué doit toucher une indemnité de vingt journées — pour les seules tournées réglementaires, c'est-à-dire d'après le nouvel article 16, « pour les délégués devant fonctionner, soit dans les circonscriptions de plus de 250 ouvriers, soit dans celles de 250 auvriers au plus, qui exigent cinq jours pour leur visite détaillée.

» Vous aurez directement chaque année ce renseignement d'après l'arrêté par lequel vous devez statuer sur les indemnités ; et de là vient la procédure à suivre annuellement et que je vous indiquais ci-dessus pour assurer l'observation de l'article 6, dernier paragraphe de la nouvelle loi.

» Il doit être entendu que vous n'attendriez pas la révision annuelle des indemnités pour agir d'une façon appropriée dans le cas où vous apprendriez, au cours de l'année, qu'un délégué est devenu débitant dans des conditions que ne permet pas le dit article 6, dernier paragraphe, interprété comme il vient d'être indiqué. »

J'indiquerai dans une prochaine note les instructions ministérielles qui règlent les indemnités dues aux délégués à raison de leurs visites réglementaires. Je dois pour le moment me borner à la question des délégués débitants.

Tels sont les termes de la circulaire ministérielle ; voici maintenant la lettre de M. le Préfet du Pas-de-Calais :

« Monsieur le Député,

» J'ai examiné la question que vous avez bien voulu me soumettre au sujet de l'incompatibilité édictée par l'article 6, paragraphe 5 de la loi du 9 mai 1905 entre les fonctions de délégué mineur et la profession de cabaretier.

» Je me rends parfaitement compte que l'application stricte et immédiate de ces dispositions législatives serait de nature à embarrasser les délégués qui se trouvent actuellement dans ce cas : non seulement à cause de ce fait que la patente peut-être exigible pour toute l'année, mais encore à cause de la difficulté qu'ils rencontreraient à céder sur le champ leur commerce.

» Je ne pouvais moins faire que de reproduire textuellement sur ce point la circulaire de M. le Ministre des Travaux publics en date du 26 mai 1905.

Toutefois, dans la pratique et du moment que j'aurai la garantie de voir appliquer strictement la loi, je suis disposé à apporter tous les ménagements susceptibles afin de ménager les divers intérets en présence. Pour mieux préciser ma pensée, je n'ai pas l'intention de faire application de l'article précité de la loi du 9 mai 1905, avant le 15 novembre prochain. D'ici à cette date, les délégués mineurs qui exercent la profession de cabaretier, auront le temps voulu à la fois pour examiner l'option qu'ils doivent faire pour m'en informer et pour régler leur situation à l'égard de l'administration des contributions directes qui établit ses rôles au mois d'octobre pour l'année suivante.

» J'aime à penser que cette interprétation très large ne soulèvera aucune objection, notamment de la part de l'administration supérieure.

» Agréez, etc.

(Signé) : DUREAULT. »

Nos camarades ont donc jusqu'au 15 novembre prochain pour liquider leur situation au mieux de leurs intérêts matériels.

De tout cœur j'applaudis au cri de notre vaillant ami Cadot : « Vive l'organisation syndicale ! » Puisse son appel être entendu par tous.

BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

Lettre de Belgique

(De notre correspondant spécial)

Bruxelles, le 1er Juillet 1905.

L'**Annuaire Statistique**, édité par le Ministre de l'Intérieur, est plein de renseignements intéressants. De 1897 à 1901, il y a eu 28.96 naissances par mille habitants ; en 1903, il y a eu une légère diminution, 28.53. Malgré cela nous sommes loin de la dépopulation, puisqu'en France il n'y a que 22 naissances par mille habitants.

Il y a eu diminution des naissances illégitimes par rapport au nombre total des naissances ; le chiffre a été de 6.70 en 1903 contre 6.93 en 1902.

Depuis 1840, c'est toujours au mois de mars que l'on compte le plus de naissances. Juin exercerait donc une influence heureuse dans les ménages.

Le nombre des divorces ne diminue pas. En 1865 il y avait un divorce sur 739 ménages et en 1903 il y en a un sur 75.

La proportion des mariages est tombée de 8.11 par mille habitants en 1902 à 7.87 en 1903. Consolons-nous en constatant que l'on meurt moins. En 1902 il y avait 17.30 décès par mille habitants et seulement 1690 en 1903.

Il semblerait donc que l'on meurt davantage l'année où l'on se marie le plus.

Le nombre des habitants pour 1904 est de 6.[illegible]8.219 avec 2.945.503 hectares, soit 227 habitants par kilomètres carré.

La France n'en a que 72 !

Si la proportion continue, en 1978, la Belgique aura 14 millions d'habitants et il ne leur restera comme ressource que de se manger les uns les autres.

***

Le statuaire Jef Lambeaux a décidément toutes les chances.

Son « Faune mordu », désormais célèbre a commencé par être conspué par nos sacristains hystériques. Ils ont été qusqu'à inviter le parquet de Liège à exercer des poursuites pour outrage public aux mœurs. En réponse, la ville vient d'en faire l'acquisition pour décorer une de ses places publiques.

Rien ne semblait manquer à la gloire de l'heureux statuaire. Ce n'était pas suffisant et nous apprenons que, dans un café d'Ostende, des jeunes gens discutant sur la question du « Faune mordu » en vinrent aux mains ; les clients s'en mêlèrent et la lutte devint générale. L'un des combattants a reçu des coups de canne, un autre a eu un œil crevé, un autre encore le crâne défoncé, etc.

Tout cela pour une oreille mordue ; voilà bien le comble de la popularité !

C'était hier « Sainte Alène », une sainte bruxelloise dont peu de chrétiens connaissent la lamentable histoire.

Alène était la fille du sire de Dilbeck ; elle se rendait toutes les nuits à un couvent de Forest, bravant les bêtes féroces dont les environs de Bruxelles étaient peuplés, paraît-il. Un jour les sbires de son père qui voulait simplement l'effrayer pour la guérir de cette dangereuse manie, apportèrent une brutalité telle qu'un des bras de la jeune fille leur resta dans les mains, et dont elle mourut sur le champ.

Un ange qui se promenait dans les environs, ramassa ledit bras et s'en fut le déposer sur l'autel du couvent.

Depuis cette époque, Sainte-Alène, qui aurait pu être la patronne des cordonniers, guérit spécialement les maux... d'yeux.

Cette ignorance des saints belges est vraiment lamentable. Heureusement les écoles pieuses se multiplient et combleront bientôt le vide laissé dans les jeunes intelligences par l'enseignement officiel.

***

L'hostilité contre l'obligation en toute matière est, par excellence, l'opinion des cléricaux (sauf pourtant s'il était possible d'obliger d'aller à la messe, de se confesser et de « faire des Pâques »).

Ils ne veulent pas de l'obligation scolaire qui aurait pour résultat d'élever, en quelques années, le niveau intellectuel de la nation.

Ils ne veulent pas non plus de l'assurance obligatoire pour les cas d'accident, de maladie, de vieillesse ou d'invalidité. Tout progrès leur est répulsif.

Nous avons pourtant l'exemple de l'Allemagne où, contre les accidents du travail et contre l'invalidité de la vieillesse, il y a eu 31.000.000 de personnes assurées de 1891 à 1901.

Pendant ce laps de temps, elles ont reçu plus de 6 milliards de francs !

Voilà qui est à méditer par les ouvriers et par le gouvernement. Mais la stratégie des cléricaux de tous les pays est de rétrograder ou de marquer le pas.

***

Voici, entre mille, un fait qui montre jusqu'à quel point est arrivée l'arrogance sacerdotale, même dans les villes libérales.

Dimanche dernier c'était jour de procession. Il est d'usage à Deynze — comme ailleurs du reste — que les femmes s'agenouillent au passage du sacré cortège.

Or il avait plu abondamment toute la journée et les trottoirs étaient boueux. Une dame regardant passer la procession était restée debout, dans une attitude pourtant respectueuse et recueillie.

Voyant cela, un jeune vicaire quitte le cortège, et la prenant par le bras, la force violemment à s'agenouiller.

L'indignation était, paraît-il générale ; mais il est regrettable qu'aucun assistant n'ait donné à ce malotru la leçon qu'il méritait.

Cet incident montre à quel point d'arrogance en est arrivé notre clergé « national ». Sa rage de domination ne connait plus de bornes. C'est lui qui, dans bien des localités, se substitue à l'administration communale ; c'est lui qui recommande les ouvriers pour l'obtention de la pension de vieillesse, comme il la fait supprimer à ceux qui lui déplaisent.

Les journaux cléricaux annoncent depuis longtemps que, de gré ou de force, les incrédules se découvriront devant leur Dieu.

Le vicaire, échappé de la ferme natale, s'est évidemment inspiré de cette prédiction.

***

A l'instar de Montmartre, Bruxelles veut avoir son Sacré-Cœur.

Mais il faut pour cela beaucoup de « galette ». Aussi l'on vient de créer l' « Œuvre des pierres », au moyen de la carte dite du Sacré-Cœur. Elle a pour but de permettre à toutes les bourses de donner une obole pour son édification.

Cette carte représente une pierre et chaque carré une parcelle de cette pierre pour le prix de dix centimes, deux sous.

Quand la carte est toute pointée, on a une pierre de cent-vingt francs. C'est pour rien.

Cette œuvre a été lancée à Bruxelles par un Comité de « dames zélatrices » et le boniment répandu à foison dit que « cette carte facilite les petites offrandes, permet au plus pauvre d' « offrir sa pierre, que, grâce à elle, prennent part les petites joies, les petits sacrifices, les gains des jeux licites, les épargnes de la tire-lire, les économies de places dans les trains, etc., etc. »

Il faut croire que la bêtise humaine n'a pas de bornes, puisqu'on affirme que l'œuvre est en pleine prospérité !

***

Encore une circulaire répandue à Bruxelles et dans les faubourgs annonçant que l'abbé B..., venait de fonder une maison de retraite pour les filles repenties.

« Nous avons l'honneur, dit le prospectus, de vous offrir la fourniture de fromages que font de leurs mains purifiées les filles repenties de notre retraite.

» Tout acheteur de vingt kilogs en une seule commande a droit à une messe. Ceux qui font des commandes en détail recevront, avec chaque fromage, un bon de prière. Quand ils auront 5 bons, ils pourront les échanger contre un bon de messe.

» Les fromages étant préparés au sein de la communauté par des femmes « habituées aux raffinements de la propreté », sont d'une qualité sans égale : y goûter, c'est en redemander. »

Nous ne critiquons pas le but que se propose le brave abbé, relever les femmes qui tombent est toujours un acte méritoire, mais ce mélange de sacré et de profane rend rêveur.

Etant données les anciennes habitudes des ouvrières en question, n'est-il pas à craindre que les fromages aient une tendance à « marcher » ?

PETERMAN.

Horreurs Coloniales

Un négociant de Liverpool a reçu, ces jours-ci, et publié dans les journaux anglais une lettre stupéfiante de son correspondant au Congo belge. Il en résulte que dans le village florissant de Nsengo-Mbojo, 77 indigènes ont été torturés jusqu'à la mort pour n'avoir pas rapporté une quantité suffisante de caoutchouc de la forêt où ils avaient été envoyés.

Parmi ces malheureux se trouvaient trois femmes qui furent affreusement mutilées. L'une d'elles, attachée à un arbre fourchu, fut soumise à un nouveau supplice de l'estrapade. Une autre, après avoir subi la torture du pal, fut fusillée. La troisième ne fut pas moins cruellement maltraitée. On lui coupa la joue et le nez, la main droite et le pied gauche, puis on la laissa mourir de ses blessures, avec défense absolue de lui venir en aide.

Ces faits sont, suivant le correspondant dont il s'agit, de date récente. Ils n'ont été révélées qu'après le départ de la Commission d'enquête nommée par le roi Léopold, propriétaire et bénéficiaire de l'Etat indépendant. O nassure d'ailleurs que les officiers belges envoyés au Congo prêtent serment de ne jamais divulguer ce qu'ils y ont vu.

Voilà un nouvel exemple des beautés de la colonisation et des prgrès de la civilisation d'exportation !

Engagements de trois ans

Afin de permettre aux jeunes gens de profiter jusqu'au dernier moment des dispenses qui vont disparaître, le ministre de la guerre a décidé que les engagements de trois ans, avec faculté de renvoi après un an de présence sous les drapeaux, réservés aux jeunes gens qui se trouvent dans l'un des cas prévus à l'article 23 de la loi de 1889 sur le recrutement de l'armée (étudiants des diverses facultés, élèves d'écoles industrielles, ouvriers d'art, étudiants ecclésiastiques, etc), seraient reçus cette année du 15 septembre au 9 octobre, veille de la mise en route du contingent de 1904.

Pour être admis à contracter ces engagements spéciaux, les jeunes gens devront avoir dix-huit ans le 9 octobre 1905 au plus tard.

La nouvelle loi militaire étant complètement mise en vigueur au mois de mars prochain, c'est la dernière fois que ces engagements spéciaux seront reçus ; aussi s'attend-on à une grande affluence de jeunes gens désireux de s'assurer le bénéfice de l'ancienne loi et de n'accomplir qu'une année de service au lieu de deux.

Dernière Heure

La Révolution en Russie

LE « POTEMKINE »

Odessa, 1er juillet. — L'escadre de la mer Noire a entamé des négociations avec le « Kniaz-Potemkine » par l'intermédiaire du cuirassé « Tchesma ». Un certain nombre de matelots du « Kniaz-Potemkine » se sont réfugiés sur les steamers anglais quittant le port.

Une autre dépêche d'Odessa annonce :

« L'escadre de Sébastopol, après avoir obtenu la soumission du « Kniaz-Potemkine », est partie au lever du soleil ; elle a laissé en rade deux cuirassés sur la demande expresse du gouverneur général qui dispose en outre de 20.000 hommes pour maintenir l'ordre ».

On télégraphie de Pétersbourg :

« A 5 h. 30 du soir, on confirme que l'équipage du « Kniaz-Potemkine » s'est rendu à l'amiral Krieger. La flotte est repartie pour Sébastopol. Le navire anglais « Thistleton » est attendu à Odessa pour embarquer les résidents étrangers désireux de quitter la ville.

LA SITUATION A ODESSA

Londres, 1er juillet. — Le Lloyd a reçu une dépêche d'Odessa confirmant la révolte d'un second navire de guerre. On ne croit pas à la possibilité d'une reprise prochaine du travail. La situation est critique. Le Lloyd en informe tous les armateurs.

IMPORTANT CONGRES A MOSCOU

Pétersbourg, 1er juillet. — La convocation à Moscou d'un nouveau congrès général des délégués des zemstvos des municipalités est décidée pour le 18 juillet. Environ mille délégués y participeront.

LES SOCIALISTES ALLEMANDS

La « Gazette de Cologne » annonce que Bebel vient d'adresser une lettre ouverte aux ouvriers allemands de Pologne pour les inviter à s'associer aux ouvriers russes dans leur lutte contre le tsarisme.

DEMISSION du MINISTRE de la GUERRE

Pétersbourg, 1er juillet. — Le général Sakharoff, ministre de la guerre, a donné sa démission par suite d'un conflit avec le comité de la défense nationale. L'empereur a accepté sa démission.

FAUX BRUIT DE CAPITULATION DU « POTEMKINE »

Odessa, 1er juillet. — Le bruit suivant lequel l'équipage du « Kniaz-Potemkine » se serait soumis est inexact. Le cuirassé mouille au même endroit, devant le port. Les navires arrivés pour entamer les négociations avec les mutinés se sont éloignés. On n'a aucune nouvelle de l'escadre. Dans la ville, les désordres ont cessé ; le calme est rétabli ; les arrestations continuent. Le port et la douane sont cernés par les troupes. Le service des bateaux est suspendu.

La Question Marocaine

Nouvelle entrevue de M. Rouvier et de l'ambassadeur d'Allemagne. — Tout à la conciliation. — Prochain accord officiel.

Paris, 1er juillet. — L'Agence Havas publie la note suivante :

« Le Président du Conseil a reçu aujourd'hui, à 5 heures, le prince Radolin. Leur conversation avait pour but de résumer les entretiens précédents et de dégager l'ensemble des vues qui, admises de part et d'autre, seraient pour la France le corollaire de son acceptation au principe de la conférence. »

On voit par l'information de l'Agence Havas que l'entente n'est pas encore complètement intervenue. Toutefois, nous croyons savoir que la conversation entre M. Rouvier et le prince Radolin, empreinte de part et d'autre d'un caractère très conciliant et qui dura une heure environ, fait présager un accord très prochain.

M. Rouvier a remis à l'ambassadeur, pendant la conférence, une sorte d'aide-mémoire plutôt qu'une note diplomatique, résumant les points acquis au cours des conversations précédentes. On estime que l'entretien d'aujourd'hui a mis fin à la période préparatoire des négociations et que l'entente sur le principe de la conférence et les conditions auquelles la France a donné son adhésion, sera officielle dans la prochaine entrevue, qui aura lieu au commencement de la semaine prochaine, entre M. Radolin et M. Rouvier.

JAURES A BERLIN

Paris, 1er juillet. — Nous avons annoncé hier, que Jaurès se rendrait à Berlin le 9 juillet, pour y faire une conférence.

Plusieurs membres du parti socialiste nous ont déclaré que Bebel, député au Reichstag, le vétéran de la social-démocratie allemande, viendrait à Paris célbrer à son tour « l'étroite union du proléatriat français et du prolétariat allemand. »

A Berlin, Jaurès prononcera son discours en langue allemande. Il sera accompagné par Gustave Rouanet, député socialiste de Paris.

Le « Vorwaerts » célèbre cette manifestation socialiste franco-allemande. « Ce sera, dit-il, un modeste début, mais dont la signification historique surpasse les armements et la gloire des batailles. »

Les Courses d'aujourd'hui

Voir notre VIE SPORTIVE

Pronostics des journaux paraissant à Paris ce matin.

De la PETITE REPUBLIQUE : 1. *Monchène*, Seradona. — 2. *Cinéas*, Avril II. — 3. *Hipparque*, Canard. — 4. *Mimi Pinson*, La Ciotat. 5. *Astuce*, Maritime. — 6. *Assam*, Thermidor.

De l'AUTO : 1. *Argument*, Oms. — 2. *Le Belvédère*, Magicien. — 3. *Frisquet*, Kincknack. — 4. *Mimi Pinson*, La Ciotat — 5. *Lavandier*, Honduras. — 6. *Emeu*, Ecurie Liénard.

De l'ECLAIR : 1. *Ecurie Fischoff*, Caracola. — 2. *Le Belvédère*, Cinéas. — 3. *Frisquet*, Knicknack. — 4. *Mimi Pinson*, La Ciotat. — 5. *Lavandier*, Astuce. — 6. *Planète*, Emeu.

Du GAULOIS : 1. *Oms*, Argument. — 2. *Le Roi du Monde*, Belvédère. — 3. *Le Hallier*, Frisquet. — 4. *Mimi Pinson*, Echalat. — 5. *Lavandier*, Maritime. — 6. *Assam*, Emeu.

Du MATIN : 1. *Ecurie Fischoff*, Nivernais. — 2. *Cinéas*, Fawn. — 3. *Hipparque*, Saraséro. — 4. *La Ciotat*, Mimi Pinson. — 5. *Lavandier*, Maritime. — 6. *Assam*, Roy Boissy.

Du NEW-YOK-HERALD : 1. *Oms*, Argument. — 2. *Roi du Monde*, Cinéas. — 3. *Canard*, Valmajour. — 4. *Mimi Pinson*, La Ciotat. — 5. *Lavandier*, Honduras. — 6. *Emeu*, Planète.

Du PETIT JOURNAL : 1. *Oms*, Seradona. — 2. *Cinéas*, Roi du Monde. — 3. *Hipparque*, Saraséro. — 4. *Mimi Pinson*, Négro. — 5. *Lavandier*, Diafoirus. — 6. *Assam*, Emeu.

---

tentions. Le lendemain de l'achat de la maison de santé par le docteur Florentin, vous deveniez acquéreur de l'immeuble au prix de trois cent mille francs également... Ne dites pas non... Ce sont des choses qui ne se discutent pas... Jusque-là, rien de compromettant... Seulement...

— Seulement ?... fit le comte.

— Vous achetiez de plus la petite villa où se trouve votre maîtresse...

— Eh bien ?

— Cette jeune et belle Italienne prononce souvent des paroles qui pourraient mettre la justice sur la trace d'une affaire fâcheuse.

— Pour qui ?

Samuel déclara sans hésiter :

— Té ! pour vous, cher monsieur. Je l'ai entendue. Il faut vous dire que je suis son plus proche voisin. Et j'ai de bonnes oreilles. Mon groom, un charmant enfant, très débrouillard, qui répond au nom de Marius et que j'ai amené de Marseille, la connaît comme moi... Or, sa folie consiste en ceci, qu'elle est sous le coup d'une peur incessante, affreuse, la peur de la magistrature et des gendarmes... A chaque instant, elle répète :

— Prends garde !... Les juges vont venir !...

Samuel Bach déclara :

— Est-ce clair Prends garde ! C'est à vous, son ami, qu'elle s'adresse !... Les juges vont venir !... c'est-à-dire : — Ton crime va être connu !... Quel crime ?... Celui de Fontaine-aux-Bois !... Sans doute ce n'est qu'une supposition, mais cette supposition est de celles qu'un innocent même ne doit pas laisser ébruiter. Vous êtes trop intelligent, trop éclairé, trop au courant des habitudes de la vie parisienne pour que je vous fasse l'injure d'insister... Je tiens pour certain que vous m'avez déjà compris ?

— Parfaitement.

Le comte n'avait rien perdu de son calme.

Après l'affaire de Biville-Cahan, il pouvait s'attendre à tout.

Il demanda seulement du bout des lèvres :

— Vous voulez ?...

La face basanée de Samuel Bach s'épanouit :

Dieu merci ! Les choses s'arrangeaient sans difficulté, plus aisément qu'il ne l'avait espéré.

— Mon Dieu ! fit-il avec bonhomie, notez monsieur le comte que je ne vous suppose pas nécessairement coupable...

— Merci.

— Qu'il n'y a sans doute là qu'un de ces hasards malheurex qui se présentent parfois...

— Peut-être...

— Que les propos d'une insensée ne peuvent avoir que peu de poids dans les balances que vous connaissez, mais un éclat n'en serait pas moins préjudiciable à votre réputation... Je ne vous ai rien caché... Ma profession me contraint à des indiscrétions journalières... Or, qu'arriverait-il si je publiais un simple entrefilet ainsi conçu ?... Veuillez lire...

Il passa au comte Xavier un papier sur lequel il y avait ceci :

« On n'a pas oublié l'affaire tragique de
» Fontaine-aux-Bois ni les circonstances
» mystérieuses dans lesquelles l'unique hé-
» ritier d'un des plus grands noms de Fran-
» ce et d'une des plus grosses fortunes de
» l'aristocratie a trouvé la mort.
» Le jeune duc de Brévannes s'est sui-
» cidé, dit-on.
» Un incident singulier qui vient de nous
» être révélé tendrait à prouver le con-
» traire.
» Nous en affirmons l'exactitude sans en
» indiquer les conséquences, dont tout hom-
» me sensé comprendra la portée. ».

Suivait l'exposé des motifs.

Samueul Bach terminait par cette conclusion :

« Si on admet comme certain le fait que
» cette jeune et intéressante malade était
» intimement liée avec un personnage très
» connu qui, du reste, a été enrichi par la
» fin étrange du dernier représentant d'une
» allusion bien à regret n'aurait aucune
» ser que sa folie peut être le résultat d'une
» violente commotion, à la suite d'une ré-
» vélation sur laquelle tout nous fait un
» devoir de ne pas insister.
» Nous pensons d'ailleurs que le sympa-
» thique personnage auquel nous faisons
» allusion bien à regret n'aurait aucune
» peine à se disculper d'une accusation pré-
» cise si le parquet se décidait à projeter
» enfin la lumière sur une affaire que l'opi-
» nion aurait voulue mieux éclaircie et qui,
» jusque-là, il faut bien le dire, est restée
» dans les ténèbres. »

Les lèvres du comte eurent une expression d'amertme profonde mais il ne s'irrita pas.

La bonhomie du visage de son visiteur atténuait la violence du coup.

— Elle est de vous, cette prose demanda-t-il.

Samuel déclara avec une pointe de vanité :

— Entièrement.

— Tous mes compliments. On n'est pas plus...

— Venimeux ? acheva Samuel.

— Je n'osais pas le dire.

— Vous avez bien tort, cher monsieur, et je ne m'en offenserais pas. Que voulez-vous, je suis de mon temps. Le venin se distille quotidiennement et se vend à tant l'once, comme les drogues des apothicaires ou la marchandise des confiseurs. Chacun vit comme il peut. Vous devez même vous féliciter d'avoir affaire à moi. J'ai gardé votre secret.

— Non. Tout simplement parce que je suis d'une bonne pâte, obligeant et sans fiel. Si j'étais allé trouver certains industriels de ma connaissance et peut-être de la vôtre, ils m'auraient acheté ma découverte plus cher que vous, qui pourtant êtes le principal intéressé... Je me contente de peu... Ils vous arracheraient la peau, la chair et le reste. Je viens à vous avec un revolver de bas prix, chargé à blanc... Ils braqueraient devant votre hôtel une batterie de canons du Creusot et tireraient à boulets rouges et à mitraille jusqu'à épuisement de munitions. Quand vous les auriez expulsés par une porte, ils rentreraient par l'autre... Moi, je tiendrai ma parole... Une fois mon petit bénéfice réalisé, j'enterrerai l'affaire et je ferai des vœux pour qu'on vous laisse en paix et qu'en un mot vous n'entendiez plus parler de rien... Eux ! ah ! mon cher monsieur ! Les chrétiens du « Quo vadis », livrés aux bêtes, ne seraient rien auprès de vous si vous étiez entre les mains de certains que je pourrais citer... Ils vous aplatiraient comme une baudruche dégonflée... ils ne vous laisseraient que vos yeux pour pleurer... Il n'est pas de hyènes, de loups, de renards, de chacals qui s'entendent à dévorer un gibier et à le plumer comme ces animaux-là. Je suis un pauvre et bon diable. Donnez-moi ce que vous voudrez... Vous ne me reverrai pas et je ne soufflerai mot de ma trouvaille. Vous voyez que je ne suis pas exigeant, mais bagasse ! ne vous laissez pas mettre le grappin par les autres, car vous y passeriez tout entier, vous et vos millions, comme un lingot de cuivre dans la filière qui le tire et l'aplatit.

Samueul Bach s'arrêta.

Le comte souriait.

Il ne s'était pas attendu à cette conclusion, plutôt douce.

Il avait d'abord été saisi d'inquiétude, puis de dédain pour la manœuvre dont il était victime.

Maintenant, cet excellent Samuel l'intéressait.

Sa verve l'amusait, sa franchise aussi.

Mais la voix du Marseillais était claire et perçante.

On pouvait aisément l'entendre des appartements voisins.

Le comte n'était pas fâché d'en finir avec luiu.

— J'ai entendu parler d'un certain Bach qui était un grand musicien, dit-il en souriant.

— Il s'appelait Sébastien, observa l'autre.

— Vous êtes aussi un musicien distingué, un chanteur ?

— Un tout petit... sans prétention...

Le comte était devenu presque aimable.

— Combien ? fit-il.

— Je vous l'ai dit... ce que vous voudrez. Je m'en rapporte à vous... Vous êtes ce qu'on appelait jadis un grand seigneur...

— Possible, mais votre prix... Vous me paraissez très franc. Je veux l'être aussi. Je désire que vous sortiez d'ici satisfait...

Samuel Bach n'était, comme il le disait, qu'un pauvre diable, un simple courtier auquel les maîtres en son art auraient acheté sa découverte pour un morceau de pain, quitte ensuite à saigner à blanc le patient.

Il réfléchit et déclara avec une certaine timidité :

— Dix mille...

Le comte haussa les épaules :

— A d'autres je ne répondrais qu'en les faisant jeter à la porte, dit-il. Pour vous, c'est trop peu... Vous me plaisez... Je vous donne le double...

Il prit dans un tiroir vingt billets de mille francs et les jeta devant le maître du petit Marius qui, agréablement surpris, s'en empara avec une rapidité surprenante.

Le comte pensait :

— C'est ce que j'expose sur un coup de cartes.

Il dit à Samuel Bach :

— Vous tiendrez votre promesse ?

— Je vous le jure.

— Adieu donc, et bonne chance.

— Mille remerciements, monsieur le comte. Si jamais vous avez besoin de moi, vous avez ma carte... Tout à vous !

Et comme le reporter se trompait de côté et allait prendre une porte pour une autre, il lui dit simplement, en lui désignant la bonne, sans le reconduire :

— Non, par là.

Lucien se tenait dans l'antichambre.

Son visage chafouin avait une singulière expression.

Il accompagna le Marseillais jusqu'au bas de l'escalier et là, il lui dit :

— Il est généreux le patron, hein ?

L'autre le dévisagea.

— Vous écoutez donc aux portes, l'ami ?

— Quelquefois, quand ça me plaît... D'ailleurs, vous avez une voix qui sonne comme une trompette... Alors on est forcé d'entendre... Ainsi elle est folle, la petite ?...

— Pourquoi voulez-vous le savoir ?...

— J'ai mon idée.

Samuel examina un instant la physionomie du larbin et, lui tapant sur le ventre :

— Ah ! vous avez de jolies habitudes, troun de l'air ! Et je vous félicite, mon garçon. L'œil à la serrure et l'oreille aux aguets, avec des intentions... C'est du propre.

— Et vous donc ?

Le courtier le fixa de tout près, entre les yeux, et riposta :

— C'est possible, mais je ne suis pas un laquais, moi, je ne suis pas un larbin !... Je n'ai pas de patron ! Je ne touche pas de gages ! Je ne mange pas le pain d'un maître, je ne bois pas son vin, je ne vis pas de sa cuisine et je ne porte pas sa livrée !...

Et il jeta à la face de l'effronté valet :

(A suivre.)